LE CROISIC

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N° 2026-428

TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2026
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE

Le Maire de la Ville du Croisic,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté n°2021-387 fixant les lignes directrices de gestion en date du 26 novembre 2021.

ARRETE

Article 1er : Est inscrit sur le tableau d'avancement, au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, établi au titre de l'**année 2026**, le fonctionnaire suivant :

1- **Madame Nathalie CRUSSON**

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié à l'intéressée.

Le Croisic, le 6 août 2026

Jean-Yves JÉGOU,
Maire du Croisic.

MAIRIE DU CROISIC
Loire-Atlantique - 44

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour
- excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
- de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :
Signature des agents,